

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026
Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_003

3. Approbation de l'APS pour la construction des nouveaux ateliers communaux

M. le Maire fait part du courrier envoyé par M. Patrick Riegert qui conteste la validité de l'adoption de la validation de l'avant-projet définitif et l'autorisation du mandat de dépôt d'une demande de permis de construire, ces points ne figurant pas à l'ordre du jour. M. le Maire propose de retirer l'intégralité de la délibération du point 3 de la séance du 16 décembre 2026.

Il rappelle que l'avant-projet sommaire a été présenté lors de la réunion du 16 décembre 2026 par le Cabinet Daniel Munck Architecte.

Rappel :

Estimation des coûts HT :

- Travaux : 1 120 000 €
 - En option : pose d'une cuve : 15 000 €, et la pose de panneau photovoltaïque : 50 000 €
 - Honoraires : 140 000 € + 8 000 € pour les travaux en option
 - Bureau de contrôle : 10 000 € + 2 000 € pour les travaux en option
 - Coordonnateur de sécurité : 6 000 € + 1 000 € pour les travaux en option
 - Etude de sol : 6 000 €
 - Divers : 3 000 € + 1 000 € pour les travaux en option
- soit au total 1 285 000 € HT et 77 000 € HT des travaux en option.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM. Eliane Osinski, Judith Hengy, Patrick Riegert + procuration de Nathalie Gaisser, Thérèse Kuntz-Schmitt et Christophe Grunenwald votant contre,

Approuve l'avant-projet sommaire proposé par le Cabinet Daniel Munck Architecte pour la construction de nouveaux ateliers communaux.

A la majorité des membres présents et représentés, par **12 voix Pour, 6 voix Contre et 0 Abstention.**

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 17

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_004

4. Autorisation d'engager les travaux pour obtenir un avant projet détaillé des nouveaux ateliers communaux

Suite à l'approbation de l'avant-projet sommaire, M. le Maire propose de continuer les études concernant ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM. Eliane Osinski, Judith Hengy, Patrick Riegert + procuration de Nathalie Gaisser, Thérèse Kuntz-Schmitt et Christophe Grunenwald votant contre, M. Marc Glattacker s'abstenant,

Autorise M. le Maire à demander au Cabinet Daniel Munck Architecte d'engager les travaux pour obtenir un avant-projet détaillé pour la construction de nouveaux ateliers communaux.

A la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 17

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_005

5. Autorisation du dépôt de permis de construire relatif au projet de construction des nouveaux ateliers communaux

M. Patrick Riegert informe qu'une demande de permis de construire a déjà été déposée et est maintenant caduque. M. le Maire indique qu'il a fait un courrier de demande de retrait au service instructeur des dossiers d'urbanisme et attend sa réponse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM. Eliane Osinski, Judith Hengy, Patrick Riegert + procuration de Nathalie Gaisser, Thérèse Kuntz-Schmitt et Christophe Grunenwald votant contre, M. Marc Glattacker s'abstenant,

Autorise le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la construction de nouveaux ateliers communaux.

A la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix Pour, 6 voix Contre et 1 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_006

6. Construction des nouveaux ateliers communaux : choix du prestataire pour l'étude de sol

Dans le cadre du projet de construction des nouveaux ateliers communaux, il est nécessaire de réaliser une étude de sol.

M. le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été réalisée. Les devis suivants ont été reçus :

| Entreprise | Mission G2AVP | Mission G2PRO | Total € HT | Option validation fond de fouille non totalisée |
|-------------------------|---------------|---------------|------------|---|
| Compétence Géotechnique | 4 375,00 | 1 600,00 | 5 975,00 | 1ère visite offerte |
| Hydro Géotechnique | 6 715,00 | 2 300,00 | 9 015,00 | 600,00 |
| ECR Environnement | 4 965,00 | 1 000,00 | 5 965,00 | 300,00 |
| Géotechnique | 6 723,00 | 2 160,00 | 8 883,00 | 864,00 |
| Fondasol | 5 965,00 | 3 990,00 | 9 955,00 | |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM Eliane Osinski, Judith Hengy, Patrick Riegert + procuration de Nathalie Gaisser, Thérèse Schmitt-Kuntz et Christophe Grunenwald votant contre,

Autorise la réalisation de l'étude de sol.

Propose de retenir l'entreprise Compétence Géotechnique pour un montant de 5 975,00 € HT.

Autorise le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires à intervenir.

A la majorité des membres présents et représentés, par **12 voix Pour, 6 voix Contre et 0 Abstention.**

Le secrétaire de séance :

DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026
Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_007

7. Construction des nouveaux ateliers communaux : bureau de contrôle : choix du prestataire

Le chantier de construction des nouveaux ateliers communaux doit être suivi par un bureau de contrôle technique.

- M. le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été réalisée pour les missions :
- F : relative au fonctionnement des installations,
- L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables,
- PS : sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme,
- STI : sécurité des personnes, immeubles secteurs tertiaire et industriel,
- TH : relative à l'isolation thermique et aux économies d'énergie.

Les devis suivants ont été reçus :

| Entreprise | Total € HT | Sismique PC + DAACT | Total € HT |
|------------|------------|---------------------|------------|
| Apave | 5 435 | 600 | 6 035,00 € |
| Socotec | 6 800 | 900 | 7 700,00 € |
| Veritas | 8 250 | inclus | 8 250,00 € |
| Dekra | 9 500 | inclus | 9 500,00 € |

Les entreprises répondent aux missions demandées et présentent de bonnes compétences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM Eliane Osinski, Judith Hengy, Patrick Riegert + procuration de Nathalie Gaisser, Thérèse Schmitt-Kuntz et Christophe Grunenwald votant contre,

Propose de retenir l'entreprise Apave pour un montant de 6 035,00 € HT.

Autorise le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires à intervenir.

A la majorité des membres présents et représentés, par **12 voix Pour, 6 voix Contre et 0 Abstention.**

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le contenu de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_008

8. Construction des nouveaux ateliers communaux : choix du prestataire pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

Le chantier de construction des nouveaux ateliers communaux doit aussi être suivi par un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé.

M. le Maire informe qu'une consultation d'entreprises a été réalisée pour cette mission.

Les devis suivants ont été reçus :

| Entreprise | Total € HT |
|----------------|------------|
| CSPS Reiningue | 3 035,00 |
| Apave | 4 884,00 |
| Socotec | 5 200,00 |
| Veritas | 5 260,00 |
| Dekra | 3 970,00 |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Mmes et MM Eliane Osinski, Judith Hengy, Patrick Riegert + procuration de Nathalie Gaisser, Thérèse Schmitt-Kuntz et Christophe Grunenwald votant contre,

Propose de retenir l'entreprise CSPS Reiningue pour un montant de 3 035,00 € HT.

Autorise le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires à intervenir.

A la majorité des membres présents et représentés, par **12 voix Pour, 6 voix Contre et 0 Abstention.**

Le secrétaire de séance :

DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
 du Conseil Municipal
 séance du 25/02/2026

Date de la convocation
 20/02/2026

Date d'affichage
 20/02/2026

Nombres de membres
 Afférents au Conseil
 municipal : 19
 Volants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_009

9. Prise en charge des dépenses d'investissement avant vote du budget 2026 - rectificatif

Le contrôle de légalité de la Préfecture du Haut-Rhin a relevé des erreurs dans les montants notés dans la délibération du 25 novembre 2025 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant la vote du budget 2026. Il convient de rectifier cette délibération. Il est rappelé que le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Ainsi, le Conseil Municipal annule la délibération du 25 novembre 2025 - point 25 et la rectifie comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant la vote du budget 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

| Comptes | Montant inscrit au budget 2025 | Montant autorisé pour 2026 avant le vote du budget |
|---|--------------------------------|--|
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles | | |
| Compte 2051 Concessions et droits similaires | 5 000.00 | 1 250.00 |
| Total chapitre 20 | 5 000.00 | 1 250.00 |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles | | |
| Compte 2111 Terrains nus | 53 900.00 | 13 475.00 |
| Compte 212 Agencements et aménagements de terrains | 8 000.00 | 2 000.00 |
| Compte 2131 Constructions bâtiments publics | 150 000.00 | 37 500.00 |
| Compte 2132 Constructions bâtiments privés | 656 000.00 | 164 000.00 |
| Compte 2138 Autres constructions | 600 000.00 | 150 000.00 |
| Compte 2151 Réseaux de voirie | 78 000.00 | 19 500.00 |
| Compte 21538 Autres réseaux | 1 170 000.00 | 292 500.00 |
| Compte 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile | 3 000.00 | 750.00 |
| Compte 2157 Matériel outillage technique | 2 000.00 | 500.00 |
| Compte 2158 Autres installation, matériel et outillage technique | 8 500.00 | 2 125.00 |

| | | |
|--|---------------------|-------------------|
| Compte 2182 Matériel de transport | 35 000.00 | 8 750.00 |
| Compte 2183 Matériel informatique | 10 700.00 | 2 675.00 |
| Compte 2188 Autres immobilisations corporelles | 5 340.00 | 1 335.00 |
| Total chapitre 21 | 2 780 440.00 | 695 110.00 |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours | | |
| Compte 238 | 5 000.00 | 1 250.00 |
| Total chapitre 23 | 5 000.00 | 1 250.00 |

A l'unanimité des membres présents et représentés, par **18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.**

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_011

11. Affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu les montants des recettes et dépenses présentés pour l'exercice 2025,

Décide d'affecter au budget primitif 2026, le résultat de fonctionnement comme suit :

- 0 € en report dans la section de fonctionnement (compte R002 - résultat de fonctionnement reporté).
- 458 339,05 € au financement des dépenses d'investissement de l'investissement (compte R1068 - excédents de fonctionnement capitalisés).

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_013

13. Rue de Bâle : demande de subvention Aggloprogramm Basel

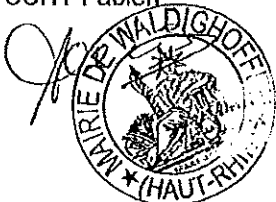
M. le Maire informe que l'Association Agglo Basel propose d'apporter une aide financière pour soutenir notamment les projets relatifs aux espaces urbanisés situés dans le périmètre de l'agglomération de Bâle. Il souhaite inscrire les travaux de voirie de la rue de Bâle dans ce programme, dans le cadre des « mesures de remplacement dans la 3^e et 4^e génération ». Il rappelle que le coût des travaux de voirie est estimé à 437 818,80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Demande l'inscription des travaux de voirie de la rue de Bâle au Projet d'Agglomération de Bâle dans le cadre des « mesures de remplacement dans la 3^{ème} et 4^{ème} génération ».

Autorise le Maire à signer tous documents y afférents.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_015

15. Vente d'un terrain chemin rural rue des Eglantiers à Mme Yvonne Muller

Suite à l'arpentage de la parcelle destinée à la vente à Mme Yvonne Muller, le numéro de parcelle et la surface exacte ont été précisés, et il convient de préciser la délibération du 24 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Confirme la cession de la parcelle cadastrée section 01 n° 635, d'une surface de 3 a 68 ca à Mme Yvonne Muller.

Confirme le prix de vente de 57 € l'are.

Autorise le Maire à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître Anne Schmidt, notaire à Ferrette, et tous documents nécessaires à l'application de cette délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.

Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Volants : 17

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_016

16. Clôture - cour de l'école maternelle

M. le Maire informe que la clôture de la cour de l'école maternelle, située le long le chemin des sportifs est très abîmée et il est nécessaire de la remplacer.

Deux devis ont été reçues :

Ferronnerie d'Art Mary : 8 422,50 € HT, 10 107,00 € TTC

Spirale : 9 012,25 € HT, 10 814,70 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, M. Etienne Mary ayant quitté la salle,
Propose de retenir la société Ferronnerie d'Art Mary de Waldighoffen pour un montant de
8 422,50 € HT, 10 107,00 € TTC.

Autorise le Maire à signer le devis et tous documents nécessaires à intervenir.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 17 voix Pour, 0 voix Contre et 0
Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :
SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoints, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_017

17. Demande de subvention de la société des Eleveurs Selectionneur d'animaux de basse-cour

M. le Maire informe que société des Eleveurs et sélectionneurs d'animaux de basse-cour a proposé la pose au sol d'une bâche de protection lors de la dernière exposition avicole. Il indique qu'il avait donné son accord pour la prise en charge financière mais le paiement avait été réalisé par l'association. Le Maire propose le versement d'une subvention pour le montant de la bâche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Décide l'attribution d'une subvention de 267,12 € à société des Eleveurs et sélectionneurs d'animaux de basse-cour de Waldighoffen.
Autorise le Maire à payer cette subvention.

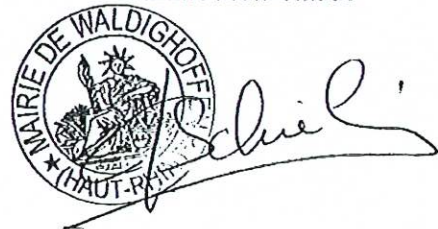
A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
séance du 25/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage
20/02/2026

Nombres de membres
Afférents au Conseil
municipal : 19
Votants : 18

L'an 2026 le 25 Février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de SCHIELIN Jean-Claude, Maire.

Présents : M. SCHIELIN Jean-Claude, Maire, M. DIETSCHY Fabien, Mme OSINSKI Eliane, M. HATSCH Serge, M. NUSSBAUMER Michel, Adjoint, M. MARY Etienne, Mme ISPA Dominique, Mme EGLIN Béatrice, Mme HENGY Judith, M. ZIMMERMANN Cyrille, M. GLATTACKER Marc, M. RIEGERT Patrick, Mme SCHMITT KUNTZ Thérèse, M. GRUNENWALD Christophe, Mme ALZON Karine.

Absents excusés : Mme BURGER Sylvie, a donné procuration à M. ZIMMERMANN Cyrille, M. WELMELINGER Nicolas, a donné procuration à Mme EGLIN Béatrice, Mme FISCHER Mallory, Mme GAISSER Nathalie, a donné procuration à M. RIEGERT Patrick.

2026_018

18. Participation au cadeau de départ pour M. Brewal Capron, agent ONF

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la mutation de M. Brewal Capron, technicien forestière de l'ONF en poste notamment sur Waldighoffen. La Commune de Werentzhouse a proposé l'achat d'un cadeau en commun et une participation forfaitaire de 100 € par Commune appartenant au triage. M. le Maire dit que M. Capron a agi avec professionnalisme et a donné de bons conseils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour l'achat d'un cadeau commun à M. Brewal Capron à l'occasion de son départ.

Autorise M. le Maire à rembourser la quote-part de la Commune de Waldighoffen, soit 100 €, à la Commune de Werentzhouse chargée d'acheter le cadeau.

Autorise M. le Maire à payer la dépense sur les crédits du compte 623.

A l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Le secrétaire de séance :
DIETSCHY Fabien



Suivent les signatures.
Pour extrait conforme.
Le Maire :

SCHIELIN Jean-Claude

